



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Les Jardins du Lac, BP n° 317
Publiposte Rue Lac Echkel
Les Berges du Lac, 1053
Tunis, Tunisie
Téléphone : + 216 71 194 344
Télécopie : + 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



T.C.A- FICADEX TUNISIE
Résidence NOUR CITY –
Bureau A-1-3- Bloc A –
CENTRE URBAIN TUNIS NORD –
TUNIS-
Téléphone : + 216 71 948 785
Télécopie : + 216 71 949 804
E-mail : tcaaudit@yahoo.fr



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES
SUR LA SITUATION SEMESTRIELLE
ARRETEE AU 30 JUIN 2016**



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Les Jardins du Lac, BP n° 317
Publiposte Rue Lac Echkel
Les Berges du Lac, 1053
Tunis, Tunisie
Téléphone : + 216 71 194 344
Télécopie : + 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



T.C.A- FICADEX TUNISIE
Résidence NOUR CITY –
Bureau A-1-3- Bloc A –
CENTRE URBAIN TUNIS NORD –
TUNIS-
Téléphone : + 216 71 948 785
Télécopie : + 216 71 949 804
E-mail : tcaaudit@yahoo.fr

Tunis, le 31 Aout 2016

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE WIFAK INTERNATIONAL BANK**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Objet : Avis sur les états financiers semestriels arrêtés au 30 juin 2016

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité financière, nous avons l'honneur de vous faire parvenir notre rapport sur l'examen limité des états financiers semestriels, de la société **WIFAK INTERNATIONAL BANK**, arrêtés au 30 juin 2016.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Messieurs les actionnaires, l'expression de notre haute considération.

Tunis, le 31 Aout 2016

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

TCA

Béchir NEDRI

SOMMAIRE

	Page
I – AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2016	4
II - ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2016	7
III – NOTES AUX ETATS FINANCIERS	12

**AVIS SUR LES ETATS
FINANCIERS SEMESTRIELS
ARRETES
AU 30 JUIN 2016**



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Les Jardins du Lac, BP n° 317
Publiposte Rue Lac Echkel
Les Berges du Lac, 1053
Tunis, Tunisie
Téléphone : + 216 71 194 344
Télécopie : + 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



T.C.A- FICADEX TUNISIE
Résidence NOUR CITY –
Bureau A-1-3- Bloc A –
CENTRE URBAIN TUNIS NORD –
TUNIS-
Téléphone : + 216 71 948 785
Télécopie : + 216 71 949 804
E-mail : tcaaudit@yahoo.fr

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS SEMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2016**

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE WIFAK INTERNATIONAL
BANK**

Av. Habib BOURGUIBA- MEDENINE

Dans le cadre du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société **WIFAK INTERNATIONAL BANK** ; et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité financière, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels arrêtés au **30 juin 2016** qui font apparaître un total de bilan de **303 509 642 DT**, un bénéfice net de **3 104 161 DT** et une diminution de la trésorerie de **51 727 935 DT**.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que celui-ci soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification, dont notamment l'examen de la classification des engagements, l'évaluation des risques, des agios réservés et des provisions devant être constituées au titres des créances classées ou au titres d'autres actifs de la société au **30 juin 2016**, et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers semestriels de la société **WIFAK INTERNATIONAL BANK** arrêtés au **30 juin 2016** conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 31 Aout 2016

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FMBZ - KPMG

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

T C A

Béchir NEDRI

**ETATS FINANCIERS
SEMESTRIELS ARRETES
AU 30 JUIN 2016**

BILAN
Arrêté au 30 juin 2016
(Exprimé en D.T.)

	Notes	30/06/2016	30/06/2015 (*)	31/12/2015
Actifs				
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT(*)		303	4 025	1 601
Créances sur les établissements bancaires et financiers (*)	3	43 213 389	1 386 681	89 665 786
Créances sur la clientèle	4	232 904 599	245 829 854	249 340 040
Portefeuille-titres commercial	5	89 715	78 423	77 198
Portefeuille d'investissement (*)	6	12 166 452	7 916 209	7 815 571
Valeurs immobilisées	7	9 066 829	3 995 833	3 929 597
Autres actifs (*)	8	6 068 355	3 296 110	5 236 364
TOTAL ACTIF		303 509 642	262 507 135	356 066 157
Passifs				
Banque centrale et CCP		-	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		115 703	3 293 587	15 403
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 255 532	4 598 814	2 830 709
Emprunts et ressources spéciales	10	117 749 530	183 961 831	165 626 460
Autres passifs	11	12 648 258	27 065 962	20 962 348
TOTAL PASSIF		133 769 023	218 920 194	189 434 920
Capitaux Propres				
Capital		150 000 000	20 000 000	150 000 000
Prime d'émission		-	9 500 000	-
Réserves		15 554 923	11 306 677	10 806 677
Fonds pour risques Bancaires généraux		220 000	220 000	220 000
Autres capitaux propres		644 859	634 070	639 638
Résultats reportés		216 676	25 336	25 336
Effets des modifications Comptables		-	-	315 141
Résultat de l'exercice		3 104 161	1 900 858	4 624 445
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	169 740 619	43 586 941	166 631 237
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		303 509 642	262 507 135	356 066 157

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Période close au 31 Décembre 2015
(Exprimé en D.T.)

	Note	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<i>Passifs éventuels</i>				
Cautions, avals et autres garanties données		-	-	-
Crédits documentaires		-	-	-
Actifs donnés en garantie		-	-	-
<u>Total des Passifs éventuels</u>		-	-	-
<i>Engagements donnés</i>				
Engagements de financement donnés		6 468 413	13 046 355	9 387 075
Engagement sur intérêts et commissions sur emprunts		9 003 040	14 926 206	12 958 145
Engagements sur titres		-	-	-
<u>Total des engagements donnés</u>		15 471 453	27 972 561	22 345 220
<i>Engagements reçus</i>				
Engagements de financement reçus		-	-	-
Garanties reçues		23 718 583	23 982 678	29 710 807
Intérêts à échoir sur contrats actifs		35 617 703	39 294 996	39 969 100
<u>Total des engagements reçus</u>		59 336 286	63 277 674	69 679 907
<i>Engagements réciproques</i>				
Commandes d'immobilisations en cours		32 594 604	-	-
<u>Total des engagements réciproques</u>		32 594 604	-	-

ETAT DE RESULTAT
pour la période close au 30/06/2016
(Exprimé en D.T.)

	Notes	30/06/2016	30/06/2015 (*)	31/12/2015
Produits d'exploitation bancaire				
Marges et revenus assimilés	13	12 617 000	11 607 634	24 670 270
Commissions (en produits)	14	465 895	552 125	1 075 603
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		12 517	-	-
Revenus du portefeuille d'investissement	15	6 218	6 184	397 686
Total des Produits d'Exploitation Bancaire		13 101 630	12 165 943	26 143 559
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	16	(4 637 819)	(6 615 777)	(13 521 233)
Commissions encourues		(52 605)	(103 561)	(176 516)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	(7 803)	(10 628)
Total des Charges d'Exploitation Bancaire		(4 690 424)	(6 727 141)	(13 708 377)
Produit Net Bancaire		8 411 206	5 438 802	12 435 182
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	17	(1 720 029)	(919 888)	(2 443 372)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(162 000)	-	(110 000)
Autres produits d'exploitation		-	-	-
Frais de personnel	18	(1 900 484)	(1 538 354)	(3 296 497)
Charges générales d'exploitation	19	(803 311)	(729 172)	(1 546 749)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	20	(126 673)	(134 683)	(257 336)
Résultat d'exploitation		3 698 709	2 116 705	4 781 228
Solde en gain \ perte provenant des Eléments ordinaires		-	-	-
Impôts sur les bénéfices	21	(594 548)	(215 847)	(156 783)
Résultat des activités ordinaires		3 104 161	1 900 858	4 624 445
Solde en gain \ perte provenant des Eléments extraordinaires		-	-	-
Résultat Net de l'Exercice		3 104 161	1 900 858	4 624 445
Effet des modifications comptables (net d'impôts)		-	-	315 141
Résultats après modifications comptables		3 104 161	1 900 858	4 939 586

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période Close le 30/06/2016

(Exprimé en D.T)

	Notes	30/06/2016	30/06/2015(*)	31/12/2015
Activités d'exploitation				
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle ; y compris les marges (*)		75 547 982	74 961 889	155 420 269
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(4 804 997)	(7 380 096)	(14 141 113)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(5 000 000)	-	-
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		-	-	-
Titres de placement		-	-	-
Sommes versées au personnel, fournisseurs et créiteurs divers		(61 425 242)	(59 775 354)	(138 297 019)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		10 592	(370 401)	(278 873)
Impôt sur les bénéfices payés		-	(871 582)	(1 853 419)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	23	4 328 335	6 564 456	849 845
Activités d'investissement				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-	-
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement		(4 500 000)	(1 410 000)	(1 400 000)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(4 017 274)	(6 694)	10 997
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	24	(8 517 274)	(1 416 694)	(1 389 003)
Activités de financement				
Emission d'actions		-	-	120 000 000
Emission d'emprunts		-	35 750 000	71 931 483
Remboursement d'emprunts		(47 538 996)	(41 334 853)	(97 863 611)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		-	-	-
Dividendes versés		-	-	(2 600 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	25	(47 538 996)	(5 584 853)	91 467 872
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités				
Variation de trésorerie		(51 727 935)	(437 091)	90 928 714
Trésorerie au début de l'exercice (*)		89 525 207	(1 403 507)	(1 403 507)
Trésorerie à la clôture de l'exercice (*)	22	37 797 272	(1 840 598)	89 525 207

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « **EL WIFAK Leasing** ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et décidé la conversion de la société en une banque universelle, et ce sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie

L'historique de la société se présente ainsi :

La société **EL WIFAK LEASING** a été créée le 28 Juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédits, et n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Le capital initial s'élève à Cinq millions (**5.000.000**) de Dinars divisé en Cinq cent mille (**500.000**) actions de Dix dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Octobre 2003 a décidé de porter le capital à **7.500.000 DT** par la création de **250.000** actions nouvelles de **10 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1er Janvier 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2005 a décidé de réduire la valeur nominale de **10 DT** à **5 DT**, et de porter le capital à **10.000.000 DT** par la création de **500.000** actions nouvelles de **5 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1er Janvier 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Octobre 2008, a décidé de porter le capital à **15.000.000 DT** par la création de **1.000.000** actions nouvelles de **5 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de **1,500 DT** par actions portant jouissance le 1er Janvier 2009, cette augmentation a été réalisée au cours du premier semestre 2009.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Juin 2012, a décidé de porter le capital à **20.000.000 DT** par la création de **1.000.000** actions nouvelles de **5 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de **8 DT** par actions portant jouissance le 1er Janvier 2013, cette augmentation a été réalisée au cours du premier semestre 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Août 2015 a décidé, outre les modifications apportées aux statuts ayant adoptés la nouvelle dénomination « **WIFAK INTERNATIONAL BANK** », d'augmenter le capital de la société de **20.000.000 DT** à **150.000.000 DT** à réaliser dans 3 opérations simultanées se détaillant comme suit :

- Incorporation des réserves à concurrence de 10.000.000 DT à puiser à hauteur de 9.500.000 DT de la prime d'émission et de 500.000 DT des réserves statutaires.
- Souscription en numéraire de 60.000.000 DT avec libération intégrale, et ce par une émission au pair et sans prime d'émission de 12.000.000 actions de valeur nominale de 5 DT.
- Souscription en numéraire, avec suppression des droits préférentiels de souscription des anciens actionnaires, de 60.000.000 DT et ce par l'émission au pair de 12.000.000 actions de valeur nominale de 5 DT.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 Juin 2016 à la somme de **150.000.000 DT** divisé en **30.000.000 actions** de **5 DT** chacune.

La société **WIFAK INTERNATIONAL BANK** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de 35%.

Pour les autres impôts et taxes, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de **WIFAK INTERNATIONAL BANK** sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises.
- Et les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 Mars 1999 ;

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2 : Immobilisations utilisées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	33%
Construction	5%
Agencement et aménagement des constructions	10%
Installations générales, Agencement et aménagement Divers	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	16,66%
Equipements de bureau	10%
Autres Immobilisations corporelles	10%

2-3 : Encours sur crédits IJARA accordés

La Banque adopte la norme comptable tunisienne **NC 41** relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de Ijara, et ce à partir de 1er janvier 2008.

La Banque est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables. Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la banque et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des « Créances sur la Clientèle » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations d'IJARA portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de **WIFAK INTERNATIONAL BANK**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

2-4 : Portefeuille investissement

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-5 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et Ressources Spéciales** ».

2-6 : Evaluation des provisions

La Banque constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet du circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

Montant de l'engagement + Loyers impayés – Agios réservés – Intérêts de retard réservés – Valeur intrinsèque

Avec valeur intrinsèque = Valeur d'acquisition – amortissements cumulés

2-6-1 : Les classes :

<i>Retard de</i>	<i>Minimum de provision</i>	<i>Taux à appliquer par classe</i>
.A : Actifs courants	-	-
.B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	Moins de 90 jours	-
.B2 : Actifs incertains	Entre 90 et 180 jours	20%
.B3 : Actifs préoccupants	Entre 180 et 360 jours	50%
.B4 : Actifs compromis	Plus que 360 jours	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A-Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais, - l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-6-2 : La valeur du bien donnés en IJARA :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 20% par année de location
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 40% par année de location
- **Matériel informatique** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 60% par année de location
- **Immeubles (terrain, construction,...)** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 5% par année de location.

2-6-3 : Les garanties reçues

Bien que **WIFAK INTERNATIONAL BANK** détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites.

2-6-4 : La provision collective

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par **WIFAK INTERNATIONAL BANK**.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par la société **WIFAK INTERNATIONAL BANK** pour la détermination de la provision collective se présente ainsi :

- i. Le regroupement du portefeuille par secteur d'activité. Les secteurs d'activités retenues sont :
 - Commerce
 - BTP
 - Industrie
 - Tourisme
 - Agriculture
- ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 5 derniers exercices TMM_{gi} selon la formule suivante

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec

-Risque additionnel de l'année N = (les engagements 0 et 1 de l'année N -1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N) – (les engagements 2, 3 ou 4 de l'année N -1 du groupe i devenus classés 0 ou 1 à la fin de l'année N) ; - TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ; -n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

- iii. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2015. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2014}}$$

- iv. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2008-2011 :

$$\text{TPM}_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

- v. Calcul des provisions collectives « PC_{gi} » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$\text{PC}_{gi} = (\text{Engagements } gi \text{ 0 et 1}) \times \text{TMM}_{gi} \times \text{FS}_i \times \text{TPM}_{gi}$$

Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}

2-6-5 : La provision additionnelle

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24.

2.7 : Convention de prééminence du fond sur la forme

Les opérations d'IJARA effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à la convention de prééminence du fond sur la forme.

2-8 : Comptabilisation des revenus

Actuellement, l'activité de la banque se limite au produit « IJARA ».

A ce titre, elle adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats d'IJARA, et ce à partir de 1^{er} Janvier 2008. Elle a opté pour une application rétrospective.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique « Créances Sur la Clientèle ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 ainsi que les créances rééchelonnées non classées et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

2-9 : Impôt sur les bénéfices

Wifak Bank est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **35%**.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de Ijara, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux banques et aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001123 du 28 Décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part, la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%** applicable jusqu'au **31 Décembre 2009**. Ce taux demeure applicable au-delà de cette date conformément à la loi de finance pour la gestion **2010**.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

2-11 : Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite, tel que stipulé par la convention collective du secteur financier, est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'année de travail dans la société.

2-12 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 30 juin 2016.

2-13 : Faits saillants de la période :

Le premier semestre 2016 a été marqué par :

- La poursuite de l'activité de la banque focalisée, sur le produit IJARA jusqu'à l'achèvement de la mise en place de l'infrastructure institutionnelle et la diversification de l'activité.
- L'avancement des travaux d'implémentation du Global Banking entamée depuis mars 2016.
- L'avancement dans la mise en place des politiques d'intervention et des process.
- L'avancement dans l'implémentation du réseau de la banque notamment le choix des sites et l'entame des travaux d'aménagement.
- Le renforcement des ressources humaines de la banque par le recrutement d'experts métiers conforté par le lancement d'un programme de formation adéquat en faveur de l'ensemble du personnel.
- L'amorce du processus d'adhésion et d'intégration dans le réseau bancaire.
- L'amélioration de la notation de Wifak Bank par Fitch Rating de BBB- à AA+ avec perspectives stables.
- La tenue de la Assemblée Générale Ordinaire de Wifak Bank qui a approuvé les états financiers au titre de l'exercice 2015 et a institué le Comité charaïque tout en désignant ses membres.

2-14 : Changement de méthode de présentation

- Par rapport à la situation intermédiaire arrêtée au 30 Juin 2015, les états financiers arrêtés au 30 Juin 2016 sont présentés selon la norme comptable **NCT 21** relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les données relatives à l'exercice **30/06/2015** ont été, à cette fin, retraitées en proforma.

- Les données comparatives relatives à la situation arrêtée au 31/12/2015 ont été retraité en proforma, et ce au titre des modifications apportées au regroupement des certaines rubriques des états financiers. Ces modifications se présentent ainsi :
 - Le solde des fonds détenues au niveau des caisses de la banque sont présentés au niveau de la rubrique « Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT ». Au 31/12/2015, Le solde de la caisse s'élevant à 1 601 DT est présenté parmi les « Créances sur les établissements bancaires et financiers »
 - Les états financiers au 30/06/2016 font apparaître au niveau de la rubrique « Portefeuille d'investissement » les produits courus et non échus qui y sont rattachés. Les états financiers publiés au 31/12/2015 font apparaître ces produits parmi les « Autres actifs » pour un montant de 12 471 DT.
 - La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » telle que présentée au niveau des états financiers publiés et arrêtés au 30/06/2015 et au 31/12/2015 renferme la valeur du portefeuille des effets remis à l'encaissement. Au niveau des états financiers arrêtés au 30/06/2016, cette rubrique est composée du solde de la liquidité détenue chez les établissements bancaires, des encours obtenus de chez eux, du portefeuille commercial ainsi que du solde de la caisse.

Le solde des effets à l'encaissement s'élevant au 30/06/2015 et au 31/12/2015 respectivement à 16 139 DT et à 32 280 DT affecte ainsi, au niveau des données comparatives relatives aux situations arrêtées à ces dates, la rubrique « Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle ; y compris les intérêts».

NOTE 3 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

L'analyse des Créances sur les établissements bancaires et financiers se présente comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Banques (*)	37 822 957	1 370 542	89 461 811
Créances rattachés	426 447		
Certificats de Leasing	5 000 000	-	234 172
Créances rattachées – Certificats de Leasing	19 965		
Effets remis à l'encaissement (a)	6 497	16 139	32 280
Total	43 275 866	1 386 681	89 728 263
Provisions sur actifs financiers	(62 477)	-	(62 477)
Créances nettes	43 213 389	1 386 681	89 665 786

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

a): les effets remis à l'encaissement sont présentés au niveau de la rubrique « Créances sur la clientèle». Seuls les effets encaissés à la date de l'arrêté des états financiers sont présentés au niveau des « liquidités et équivalents de liquidités ».

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

La valeur nette de créances sur la clientèle, au 30 juin 2016, a atteint **232 904 599 DT** contre **245 829 854 DT** au 30 juin 2015, enregistrant une diminution de **12 925 255 DT**.

Les encours financiers et les créances d'Ijara s'analysent comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Créances IJARA : Encours Financiers	223 507 334	240 211 976	243 652 591
Créances IJARA (encours des contrats non mis en force)	5 314 434	526 146	763 107
Créances IJARA : Impayés et autres facturations	18 822 091	16 659 613	17 994 960
Effet remis à l'encaissement	47 780	15 554	21 821
Marges constatées d'Avance	(1 172 291)	(1 235 725)	(1 193 394)
S/Total	246 519 348	256 177 564	261 239 085
Marges réservées	(970 350)	(739 728)	(817 346)
Provisions – créances sur la clientèle	(12 644 399)	(9 607 982)	(11 081 699)
Solde	232 904 599	245 829 854	249 340 040

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	76 199 931	135 847 577	1 889 945	564 171	9 005 710	223 507 334
Impayés	0	9 267 283	738 733	496 916	5 329 964	15 832 896
Avances et acomptes reçus (a)	-2 925 016	-86 660	0	0	-243 856	-3 255 532
Autres créances	315 991	847 453	92 529	93 514	1 639 708	2 989 195
TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTES	-2 609 025	10 028 076	831 262	590 430	6 725 816	15 566 559
TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTES	73 590 906	145 875 653	2 721 207	1 154 601	15 731 526	239 073 893
Produits réservés	424	14 241	84 436	49 019	822 230	970 350
Provisions suivant circulaire 91-24			176 704	144 610	10 893 130	11 214 444
Provisions additionnelles					159 848	159 848
Provisions collectives	1 270 107					1 270 107
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	1 270 531	14 241	261 140	193 629	11 875 208	13 614 749
<i>Taux des créances classées au 30/06/2016</i>			8%			
<i>Taux des créances classées au 30/06/2015</i>			5,81%			
RATIO DE COUVERTURE			9,60%	16,77%	75,49%	
<i>Ratio de couverture des créances classées</i>			62,88%			
<i>Ratio de couverture global des créances classées B2, B3 et B4 au 30/06/2016</i>			69,44%			

(a) : Présenté au passif du bilan sous la rubrique « Dépôts et avoirs de la clientèle »

NOTE 5 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

Le portefeuille titre commercial se compose principalement d'actions cotées détenues à des fins de transaction et dont le montant s'élève au 30 Juin 2016 à **89 715DT** contre **78 423 DT** au 30 Juin 2015 et **77 198 DT** au 31 Décembre 2015.

NOTE 6 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille investissement se présente comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Titres de participation (a)	1 123 100	1 123 100	1 123 100
Fonds d'investissement (b)	11 290 000	6 790 000	6 790 000
Emprunt obligataire national	200 000	200 000	200 000
Créances rattachées à l'emprunt obligataire national (*)	25 352	3 109	12 471
Valeur brute	12 638 452	8 116 209	8 125 571
Provision (c)	(472 000)	(200 000)	(310 000)
Valeur Nette	12 166 452	7 916 209	7 815 571

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

(a) : Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2016 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur Nominale	TOTAL	Date de souscription	% détenu du capital
MED FOOD S.A	100	1	100 000	2003	3.33%
ERRIADA IMMOB	24 600	5	123 000	2008-2009	12,3%
ERRIADA SICAR	180 000	5	900 000	2009-2010	97,83%
ISTITUT DE L'APBEF	1	100	100	2010	
TOTAL			1 123 100		

(b): Le fonds d'investissement s'analyse au 30 Juin 2016 comme suit :

SICAR	MONTANT	Date d'affectation	Nature
F.G SODIS-SICAR S.A	490 000	2003-2004-2005.	F.G
F.G ERRIADA SICAR	10 800 000	2009/2012/2013/2014/2015/2016	F.G
TOTAL	11 290 000		

(c) : Il s'agit d'une provision pour dépréciation des participations détenues dans le capital de la société **MEDFOOD** directement par la société **WIFAK INTERNATIONAL BANK** pour **100 000 Dinars** et sous forme de fonds gérés à travers **SODIS SICAR** pour **150 000 Dinars** ainsi qu'une provision pour dépréciation des participations détenues dans le capital de la société **SERPSUD** sous forme de fonds gérés à travers **SODIS SICAR** pour **60 000 Dinars** et dans le capital de la société **SOTUMAIL** sous forme de fonds gérés à travers **ERRYADA SICAR** pour **162 000 Dinars**.

NOTE 7 : VALEURS IMMOBILISEES

Les valeurs immobilisées brutes au 30 juin 2016 se sont élevées à **10 934 047 DT** contre **5 681 365 DT** au 31 Décembre 2015, enregistrant une augmentation nette de **5 252 682 DT**.

Les acquisitions et les cessions de 1^{er} semestre 2016 se détaillent comme suit :

	Montant en DT
<u>Acquisitions</u>	
Licences	445 686
Construction	921 035
Matériel de Transport	170 000
Matériel informatique	36 762
Immobilisations en cours	3 679 199
<i>Immobilisations en cours – Construction</i>	<i>3 463 300</i>
<i>Immobilisations en cours – Système d'information</i>	<i>215 899</i>
TOTAL	5 252 682

Le tableau d'amortissement au 30 juin 2016 se présente ainsi :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Au 30 Juin 2016

(Exprimé en dinars)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				Valeur Comptable Nette au 30/06/2016
	au 01/01/2016	Acquisition du 01/01/2016 au 30/06/2016	Cession du 01/01/2016 Au 30/06/2016	au 30/06/2016	au 01/01/2016	Dotations du 01/01/2016 au 30/06/2016	Réintégration des Amortissements du 01/01/2016 au 30/06/2016	Amortissements cumulés au 30/06/2016	
Terrains	2 291 768	-	-	2 291 768	-	-	-	-	2 291 768
Constructions	1 588 423	921 035	-	2 509 458	501 151	39 493	-	540 644	1 968 814
Agenc. & Aménag. des Constructions	142 184	-	-	142 184	91 078	4 664	-	95 742	46 442
Installations générales A.A.I Divers	181 428	-	-	181 428	88 617	8 280	-	96 897	84 531
Matériel de transport	657 400	170 000	-	827 400	564 796	31 814	-	596 610	230 790
Matériel informatique	402 343	36 762	-	439 105	235 410	20 545	-	255 955	183 150
Equipements de bureau	160 694	-	-	160 694	124 165	4 089	-	128 254	32 440
Autres Immobilisations corporelles	982	-	-	982	460	8	-	468	514
Immobilisations en cours	103 298	3 679 199	-	3 782 497	-	-	-	-	3 782 497
Logiciels	99 325	-	-	99 325	99 325	-	-	99 325	-
Licences	53 520	445 686	-	499 206	46 766	6 557	-	53 323	445 883
TOTAUX	5 681 365	5 252 682	-	10 934 047	1 751 768	115 450	-	1 867 218	9 066 829

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Charges à répartir	2 021 904	374 209	729 706
Avances aux fournisseurs	46 425	36 009	35 954
Prêt fonds social, échéances à (-) un an	80 833	78 251	78 591
Etat, impôts et taxes	-	508 395	-
Crédit de TVA à reporter	-	-	46 258
Report d'impôt sur les sociétés	1 210 660	-	-
Acomptes provisionnels	97 942	491 017	1 473 050
TVA à régulariser	566 682	550 090	512 235
Personnel avances	10 662	16 196	22 834
Compte d'attente	205 687	71 560	284 937
Débiteurs divers	6 599	6 599	6 958
Dépôt et cautionnement versées	405 343	612 604	395 943
Charges constatées d'avance	181 159	316 460	215 764
Produits à recevoir (*)	1 259 893	165 983	1 275 556
TCL à régulariser	88 159	88 159	88 159
Prêts fonds social à (+) d'un an	272 805	325 423	299 488
TOTAL VALEUR BRUTE (*)	6 454 753	3 640 955	5 465 433
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>	(386 398)	(344 845)	(229 069)
TOTAL NET (*)	6 068 355	3 296 110	5 236 364

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

NOTE 9 : DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubriques est principalement constitué des avances et sommes à restituer à la clientèle dans le cadre des contrats IJARA.

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Avances et acomptes reçus des clients	3 255 532	4 598 814	2 830 709
Total	3 255 532	4 598 814	2 830 709

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 30 Juin 2016 la somme de **117 749 530DT** contre **183 961 831 DT** au 30 Juin 2015. Le détail est comme suit :

		30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Emprunts (échéances à plus d'un an)	(a)	44 184 842	69 512 693	60 253 075
Emprunts (échéances à moins d'un an)	(b)	68 644 336	91 409 360	90 115 101
Billets de trésorerie		2 500 000	20 700 000	12 500 000
Dettes rattachées	(c)	2 420 352	2 339 778	2 758 284
TOTAL		117 749 530	183 961 831	165 626 460

(a) Les emprunts à plus d'un an au 30 juin 2016 s'analysent comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Emprunt Obligataire	4 000 000	8 000 000	8 000 000
Emprunt Amen Bank	9 282 104	10 066 780	11 140 650
Emprunts BH	2 471 194	3 448 566	2 968 585
Emprunts ATTIJARI	0	160 435	0
Emprunts BT	1 600 000	3 600 000	2 400 000
Emprunts ATB	4 400 000	5 361 842	5 653 948
Emprunts BTE	2 491 136	3 463 586	2 986 808
Emprunts STB	1 000 000	6 032 152	3 503 831
Emprunts BTL	2 000 000	3 000 000	2 500 000
Emprunts ABC Bank	3 590 408	5 679 332	4 399 253
Emprunts BNA	4 850 000	9 200 000	6 700 000
Emprunts QNB	8 500 000	11 500 000	10 000 000
TOTAL	44 184 842	69 512 693	60 253 075

(b) Les emprunts à moins d'un an au 30 Juin 2016 s'analysent comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire	4 000 000	8 000 000	8 000 000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme	64 644 336	83 409 360	82 115 101
TOTAL	68 644 336	91 409 360	90 115 101

(c) Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus en date de clôture.

TABLEAU DES EMPRUNTS

AU 30 juin 2016

(exprimé en D.T)

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 016	Rembours 2 016	Soldes 30/06/2016	Fin de période	
						Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
B.T8	3 000 000	600 000	-	300 000	300 000	300 000	-
B.T9	1 000 000	200 000	-	100 000	100 000	100 000	-
B.T10	3 000 000	1 500 000	-	300 000	1 200 000	600 000	600 000
B.T11	1 500 000	750 000	-	150 000	600 000	300 000	300 000
B.T12	3 000 000	1 500 000	-	300 000	1 200 000	600 000	600 000
B.T13	500 000	250 000	-	50 000	200 000	100 000	100 000
	12 000 000	4 800 000	-	1 200 000	3 600 000	2 000 000	1 600 000
BTE 4	5 000 000	3 922 890	-	459 305	3 463 585	972 449	2 491 136
	5 000 000	3 922 890	-	459 305	3 463 585	972 449	2 491 136
STB 5	3 000 000	900 000	-	300 000	600 000	600 000	-
STB 6	3 000 000	900 000	-	300 000	600 000	600 000	-
STB 7	3 000 000	900 000	-	300 000	600 000	600 000	-
STB 8	3 000 000	952 084	-	319 932	632 152	632 152	-
STB 9	2 000 000	600 000	-	200 000	400 000	400 000	-
STB 10	1 000 000	300 000	-	100 000	200 000	200 000	-
STB 11	1 000 000	400 000	-	100 000	300 000	200 000	100 000
STB 12	3 000 000	1 200 000	-	300 000	900 000	600 000	300 000
STB 13	6 000 000	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
	25 000 000	8 552 084	-	2 519 932	6 032 152	5 032 152	1 000 000
BTL 6	3 000 000	2 100 000	-	300 000	1 800 000	600 000	1 200 000
BTL 7	2 000 000	1 400 000	-	200 000	1 200 000	400 000	800 000
	5 000 000	3 500 000	-	500 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
ATTIJARI.B 11	2 000 000	336 586	-	222 815	113 771	113 771	-
ATTIJARI.B 12	1 000 000	168 311	-	111 429	56 882	56 882	-
	3 000 000	504 897	-	334 244	170 653	170 653	-
BNA 1	3 000 000	600 000	-	300 000	300 000	300 000	-
BNA 2	4 000 000	1 000 000	-	400 000	600 000	600 000	-
BNA 3	3 000 000	750 000	-	300 000	450 000	450 000	-
BNA 4	3 000 000	900 000	-	300 000	600 000	600 000	-
BNA 5	1 000 000	350 000	-	100 000	250 000	200 000	50 000
BNA 6	1 000 000	350 000	-	100 000	250 000	200 000	50 000
BNA 7	5 000 000	3 750 000	-	500 000	3 250 000	1 000 000	2 250 000
BNA CUN 1	5 000 000	4 000 000	-	500 000	3 500 000	1 000 000	2 500 000
	25 000 000	11 700 000	-	2 500 000	9 200 000	4 350 000	4 850 000
BH 09	5 000 000	3 911 746	-	463 180	3 448 566	977 372	2 471 194
	5 000 000	3 911 746	-	463 180	3 448 566	977 372	2 471 194

ATB9	2 000 000	500 000	-	200 000	300 000	300 000	-
ATB10	1 500 000	375 000	-	150 000	225 000	225 000	-
ATB11	1 500 000	394 736	-	157 895	236 841	236 841	-
ATB12	5 000 000	3 000 000	-	500 000	2 500 000	1 000 000	1 500 000
ATB13	3 000 000	2 400 000	-	300 000	2 100 000	600 000	1 500 000
ATB14	2 000 000	2 000 000	-	200 000	1 800 000	400 000	1 400 000
	15 000 000	8 669 736	-	1 507 895	7 161 841	2 761 841	4 400 000
ABC 5	2 000 000	666 667	-	333 333	333 334	333 334	-
ABC 6	1 000 000	333 333	-	166 667	166 666	166 666	-
ABC 10	7 000 000	5 152 995	-	666 668	4 486 327	1 389 870	3 096 457
ABC 11	1 000 000	781 812	-	93 120	688 692	194 741	493 951
ABC 15	1 500 000	1 500 000	-	-	1 500 000	1 500 000	-
ABC 16	500 000	500 000	-	-	500 000	500 000	-
	13 000 000	8 934 807	-	1 259 788	7 675 019	4 084 611	3 590 408
AMEN BANK28	1 000 000	113 597	-	113 597	-	-	-
AMEN BANK29	1 000 000	112 821	-	112 821	-	-	-
AMEN BANK30	1 000 000	113 066	-	113 066	-	-	-
AMEN BANK31	1 000 000	273 599	-	107 506	166 093	166 093	0
AMEN BANK32	1 000 000	273 791	-	107 503	166 288	166 288	-
AMEN BANK33	2 000 000	763 331	-	210 718	552 613	439 031	113 582
AMEN BANK34	1 000 000	382 129	-	105 455	276 674	219 797	56 877
AMEN BANK35	1 000 000	416 509	-	102 028	314 481	208 219	106 262
AMEN BANK36	1 000 000	450 000	-	100 000	350 000	200 000	150 000
AMEN BANK37	2 000 000	1 428 570	-	142 857	1 285 713	285 714	999 999
AMEN BANK38	2 000 000	1 500 000	-	142 857	1 357 143	285 714	1 071 429
AMEN BANK39	2 000 000	1 571 428	-	142 857	1 428 571	285 714	1 142 857
AMEN BANK40	2 000 000	1 571 429	-	142 857	1 428 572	285 714	1 142 858
AMEN BANK41	2 000 000	1 571 429	-	142 857	1 428 572	285 714	1 142 858
AMEN BANK42	1 500 000	1 441 196	-	129 133	1 312 063	273 138	1 038 925
AMEN BANK43	1 500 000	1 426 935	-	145 607	1 281 328	308 012	973 316
AMEN BANK44	2 000 000	1 912 184	-	182 933	1 729 251	386 110	1 343 141
	25 000 000	15 322 014	-	2 244 652	13 077 362	3 795 258	9 282 104
QNB 1	4 000 000	3 400 000	-	400 000	3 000 000	800 000	2 200 000
QNB 2	3 000 000	2 550 000	-	300 000	2 250 000	600 000	1 650 000
QNB 3	3 000 000	2 550 000	-	300 000	2 250 000	600 000	1 650 000
QNB 4	3 000 000	2 700 000	-	300 000	2 400 000	600 000	1 800 000
QNB 5	2 000 000	1 800 000	-	200 000	1 600 000	400 000	1 200 000
	15 000 000	13 000 000	-	1 500 000	11 500 000	3 000 000	8 500 000
ELBARAKA 1	19 500 000	26 500 000	-	2 500 000	24 000 000	24 000 000	-
ELBARAKA 2	500 000	500 000	-	-	500 000	500 000	-
ELBARAKA 3	5 000 000	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
ELBARAKA 4	5 000 000	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-

	30 000 000	37 000 000	-	2 500 000	34 500 000	34 500 000	-
EZZITOUNA 1	10 000 000	8 500 000	-	8 500 000	-	-	-
EZZITOUNA 2	1 500 000	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
	11 500 000	10 000 000	-	10 000 000	-	-	-
Takafulia 1	2 000 000	1 500 000	-	500 000	1 000 000	1 000 000	-
Takafulia 5	2 000 000	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-
	4 000 000	3 500 000	-	1 500 000	2 000 000	2 000 000	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2010	20 000 000	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2013	20 000 000	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
	40 000 000	16 000 000	-	8 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
Crédit Moudharba 1	250 000	250 000	-	250 000	-	-	-
Crédit Moudharba 2	300 000	300 000	-	300 000	-	-	-
Crédit Moudharba 3	500 000	500 000	-	500 000	-	-	-
	1 050 000	1 050 000	-	1 050 000	-	-	-
BT SICAV L'EPARGNANT 7	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BT SICAV L'EPARGNANT 9	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BT SICAV L'EPARGNANT 10	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT SICAV L'EPARGNANT 11	1 500 000	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
BT Assurance carte vie 03	2 000 000	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-
BT QNB 2	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
Hifadh 1	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
Hifadh 2	500 000	500 000	-	500 000	-	-	-
Hifadh 3	500 000	500 000	-	-	500 000	500 000	-
	12 500 000	12 500 000	-	10 000 000	2 500 000	2 500 000	-
TOTAL	247 050 000	162 868 174	-	47 538 996	115 329 178	71 144 336	44 184 842

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique au 30/06/2016 a atteint **12 648 258DT** contre **27 065 962 DT** au 30/06/2015 et s'analyse comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Fournisseurs d'immobilisations Ijara	1 249 640	5 568 416	5 180 247
Fournisseurs factures non parvenues	295 717	5 912 957	1 588 417
Fournisseurs d'immobilisations Ijara, effets à payer	5 301 379	9 472 867	10 800 770
Fournisseurs divers	628 516	169 068	156 196
Dettes provisionnées pour congés payés	571 143	537 771	547 524
Personnel, rémunérations dues	1 230	1 230	1 230
Avance sur TFP	-	-	41 940
Etat impôts et taxes	781 093	946 798	511 340
Organismes sociaux	235 547	142 944	136 824
Charges à payer	2 344 173	1 226 074	1 373 938
Compte d'attente	206 941	28 537	33 108
Actionnaires Dividendes à payer	-	2 600 000	-
Autres comptes créditeurs	19 125	-	-
Impôt sur les bénéfices de la période	661 540	215 839	326 465
Provision pour indemnité de départ à la retraite	177 284	69 202	88 747
Assurance clients	174 930	174 259	175 602
	12 648 258	27 065 962	20 962 348

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres au 30 Juin 2016 se sont élevés à **169 740 619 DT** contre **43 586 941 DT** au 30 Juin 2015.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Capital	150 000 000	20 000 000	150 000 000
Prime d'émission (*)	-	9 500 000	-
Réserve légale	1 599 923	1 351 677	1 351 677
Fonds social	644 859	634 070	639 638
Réserves pour réinvestissements exonérés	12 310 000	7 810 000	7 810 000
Fonds pour risques bancaires généraux	220 000	220 000	220 000
Autres réserves (*)	1 645 000	2 145 000	1 645 000
Résultats reportés	216 676	25 336	25 336
Effet des modifications comptables	-	-	315141
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	166 636 458	41 686 083	162 006 792
Résultat de la période	3 104 161	1 900 858	4 624 445
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	169 740 619	43 586 941	166 631 237

(*) Suite à la décision de l'AGE du 28/08/2015 d'incorporer une partie des réserves pour un montant de **10 000 000 DT** par l'attribution des actions gratuites lors de la 1^{ère} phase de l'augmentation, les primes d'émission ont été diminués de **9 500 000 DT** et les autres réserves pour **500 000 DT**.

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Au 30 Juin 2016

(Exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Fonds social	Fonds Risques généraux	Réserves pour réinvesti.	Autres Réserves	Résultats reportés	modifications comptables	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 /12/2015	150 000 000	-	1 351 677	639 638	220 000	7 810 000	1 645 000	25 336	315 141	4 624 445	166 631 237
Affectations du résultat 2015	-	-	248 246	-	-	4 500 000	-	191 340	- 315 141	- 4 624 445	-
Dividendes à verser sur le bénéfice de l'année 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur fonds social	-	-	-	5 221	-	-	-	-	-	-	5 221
Résultat au 30/06/2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 104 161	3 104 161
Solde au 30/06/2016	150 000 000	-	1 599 923	644 859	220 000	12 310 000	1 645 000	216 676	0	3 104 161	169 740 619

NOTE 13 : MARGES ET REVENUS ASSIMILES

L'évolution des emplois et des ressources au cours de l'exercice 2016 accompagnée du renforcement des produits et de la maîtrise des charges, a permis de dégager des revenus d'un montant de **12 617 000 DT** contre **11 607 634 DT** au 30/06/2015 enregistrant, ainsi une amélioration de **1 009 366 DT** soit 8,69%.

L'analyse des revenus IJARA se présente ainsi :

	30/06/2016	30/06/2015
Revenus d'Ijara	11 759 662	11 306 327
Variation des produits réservés	(153 005)	(75 478)
Autres Produits IJARA		371 351
Revenu des dépôts auprès des établissements financiers	1 010 343	5 434
Total	12 617 000	11 607 634

NOTE 14 : COMMISSIONS

Le détail de cette Rubrique au 30/06/2016 est le suivant :

	30/06/2016	30/06/2015
Frais de rejet	213 689	204 498
Frais de dossiers et de suivi	76 899	105 735
Frais de résiliation, rachat et cession	175 307	241 892
Total	465 895	552 125

NOTE 15 : REVENU DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Cette rubrique a enregistré une valeur de **6 218 DT** au 30/06/2016 contre **6 184 DT** au 30/06/2015 soit une augmentation de **34 DT**.

NOTE 16 : INTERET ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique a atteint **4 637 819** au 30/06/2016 contre **6 615 777 DT** au 30/06/2015, soit une variation de (-) **1 977 958 DT**. Il représente les charges financières sur les crédits obtenus.

NOTE 17 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2016 à **1 720 029 DT** contre **919 888 DT** au 30 Juin 2015 et s'analyse comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	2 381 639	1 450 309
Dotations aux provisions collectives		-
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	157 330	5 000
Reprises de provisions suite aux recouvrements des créances	-818 940	-535 421
Reprise sur provision sur autres actifs	-	-
Pertes sur créances	-	-
TOTAL	1 720 029	919 888

NOTE 18 : FRAIS DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015
Salaires et compléments de salaires	1 498 041	1 288 140
Dotations aux provisions pour congés à payer	23 619	47 196
C.N.S.S	250 132	177 514
Accident de travail	9 574	4 859
Assurance groupe	30 581	20 645
Dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	88 537	-
Total des charges de personnel	1 900 484	1 538 354

NOTE 19 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 30/06/2016 à **803 311 DT** contre **739 172 DT** au 30/06/2015. Elles sont analysées comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015
Achat fournitures	75 099	108 035
Carburant	26 529	31 422
Impôts et taxes	98 454	102 123
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	185 564	108 845
Frais postaux et télécommunication	83 808	71 760
Entretien, réparation et maintenance	96 922	74 945
Déplacements, missions et réceptions	47 683	61 852
Dons et subventions	1 000	10 500
Location	56 270	34 743
Jetons de présence	38 125	56 250
Charges BVMT & STICODEVAM	39 986	17 856
Publicité publication et relations publiques	20 846	11 836
Primes d'assurance	16 692	12 922
Etude, recherche	-	12 522
Electricité et eau	16 333	13 561
TOTAL	803 311	729 172

NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et résorptions ont enregistré une diminution de **8 010 DT** par rapport au 30 Juin 2016. Elles se détaillent au 30/06/2016 comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 556	4 753
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	108 894	118 391
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	11 223	11 539
Total	126 673	134 683

(a) : la résorption des frais d'émission des emprunts et des primes de remboursement des obligations est présentée au niveau des charges financières

NOTE 21 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base d'un taux de l'impôt sur les bénéfices de **35%**.

L'impôt sur les bénéfices au 30/06/2016 comparé à 30/06/2015 se présente comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015
Impôt sur les bénéfices	594 548	215 847
Impôt sur les bénéfices de la période	594 548	215 847

NOTE 22 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » au niveau de l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Caisse	303	4 025	1 601
Banques	37 822 957	1 370 542	89 461 811
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(115 703)	(3 293 587)	(15 403)
Portefeuille commercial	89 715	78 423	77 198
	37 797 272	(1 840 597)	89 525 207

NOTE 23 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent au 30 Juin 2016 à **4 328 335 DT** contre **6 564 456 DT** au 30 Juin 2015.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	30/06/2016	30/06/2015
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (y compris les intérêts)	75 547 982	74 961 889
Charges d'exploitation bancaire décaissées (Intérêts sur Crédits et Commissions)	(4 804 997)	(7 380 096)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(5 000 000)	-
Sommes versées au personnel, aux Fournisseurs et créditeurs divers	(61 425 242)	(59 775 354)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	10 592	(370 401)
Impôts sur les bénéfices payés	-	(871 582)
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	4 328 335	6 564 456

NOTE 24 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 30 Juin 2016, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent(-) **8 517 274 DT** contre (-) **1 416 694 DT** au 30 Juin 2015 présentant le détail suivant :

	30/06/2016	30/06/2015
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement	(4 500 000)	(1 410 000)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations	(4 017 274)	(6 694)
TOTAL DES FLUX D'INVESTISSEMENT	(8 517 274)	(1 416 694)

NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 30 Juin 2016, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de (-) **47 538 996 DT** contre(-) **5 584 853 DT** au 30 Juin 2015.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi :

	30/06/2016	30/06/2015
Emission d'actions	-	-
Emission d'emprunts	-	35 750 000
Remboursement d'emprunts	(47 538 996)	(41 334 853)
Augmentation \ diminution ressources spéciales	-	-
Dividendes versés	-	-
TOTAL	(47 538 996)	(5 584 853)

NOTE 26 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les états financiers arrêtés au **30 Juin 2016** tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au 30 Août 2016 date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société ; et ce en ce qui concerne notamment l'amélioration ou la détérioration de la situation des clients.